



Installations électriques à basse tension et à très basse tension (Livre 1 AR 8/9/2019) - Direction générale de l'énergie

📍 Lieu du contrôle: Avenue du Roi 169 1190 Bruxelles Belgique

Boîte: RDCH

📄 Type de contrôle: Visite périodique (Livre 1 6.5)

📅 Date du contrôle:
15/09/2024

📅 Prochaine visite avant le:
15/09/2025

👤 Agent-visiteur:
Michael Di Martino

CONCLUSION : NON CONFORME

Identification des tiers

Donneur d'ordre	
Nom	GROUP CONTROL SRL
Adresse	Avenue Minerve 21/58, 1190 Forest, Belgique
Propriétaire, exploitant ou gestionnaire	
Nom	Bleeckx
Adresse	Avenue du Roi 169 1190 Bruxelles Belgique
Installateur	
Nom	
TVA	

Identification de l'installation électrique

Adresse	Avenue du Roi 169 1190 Bruxelles Belgique
Code EAN	
Numéro de compteur	59365525
GRD	Sibelga
Type de locaux	Appartement

Atlas contrôle ASBL

Organisme de contrôle agréé

Siège d'exploitation: Luchthavenlaan 25A/6 1800 Vilvoorde

Tel: +32 2 226 64 04 | Mail: office@atlascontrole.be

TVA BE0732536476 | RPM Bruxelles



Base(s) Règlementaires



663 - INSP

RGIE. Règlement général des installations électriques

Type de contrôle	Visite périodique (Livre 1 6.5)
Mise en oeuvre de l'installation	Après le 01/06/2020 et avant le 01/06/2023

Description de l'installation électrique et du raccordement

GRD	Sibelga
Numéro de compteur	59365525
Code EAN	
Liaison compteur-tableau	XVB 4X10
Tension de service	3 x 230 V
Protection générale	40 A 3P
Nombre de tableaux	3
Différentiel de tête	300mA - 40A - type A
Prise de terre	Piquet
Résistance de terre (Ω)	9
Description de l'installation	Voir Photos



Contrôles et essai

Testeur d'installation: TI-010/5394291

Schémas/plans	NOK
Liaisons équipotentielles	OK
Test BP du DDR	
ΔI_n	
Contrôle de l'état	OK
Résistance de terre (Ω)	9
Isolement ($M\Omega$)	2,78
Matériel fixe	OK
Protection contre les contacts directs	OK
Protection contre les contacts indirects	OK
Protection contre les surintensités	OK

Schémas, plans et documents de l'installation

Schémas/plans	NOK
---------------	-----



Infractions

Catégorie	Libellé	Paragraphe
E. Schémas		
	Prévoir le(s) schéma(s) unifilaire(s) de l'installation.	L1: 3.1.2.; 9.1.1; 9.1.2
	Adapter le(s) schéma(s) de position à la réalité.	L1: 3.1.2.; 9.1.1.; 9.1.2.
F. Tableau électrique		
	<p>Prévoir un circuit exclusivement dédié pour chacun des appareils suivants: lave-linge / lave-vaisselle / sèche-linge / cuisinière électrique / plaque de cuisson électrique / four électrique / chaque appareil (mobile) à poste fixe Pnom >= 2600 W.</p> <p>Les appareils d'un chauffage électrique à poste fixe sont alimentés par un ou plusieurs circuits exclusivement dédiés.</p> <p>La section des canalisations électriques est choisie en fonction de la puissance de ces appareils ou machines électriques</p>	L1: 5.2.1.2.

Remarques

Libellé	Référence
Le contrôle effectué est un contrôle instantané basé sur le moment de passage. Ce rapport est uniquement le reflet de l'installation électrique au moment du contrôle.	RDE6
L'unité est meublée au moment du contrôle.	RDE15



Conclusion du contrôle

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 du RGIE (Arrêté royal du 8/09/2019 : C-2020/30795 + C-2020/30794) concernant les installations électriques à basse et à très basse tension.

Le contrôle réalisé par Atlas Contrôle a porté sur les parties visibles de l'installation normalement accessibles.

Devoirs du propriétaire, gestionnaire ou locataire de l'installation

L'obligation de conserver le rapport de visite de contrôle dans le dossier de l'installation électrique.

L'obligation de renseigner dans le dossier toute modification intervenue dans l'installation électrique.

L'obligation d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service public fédéral ayant l'énergie dans ses attributions, de tout accident survenu aux personnes et dû directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.



Annexes



Tableau 1

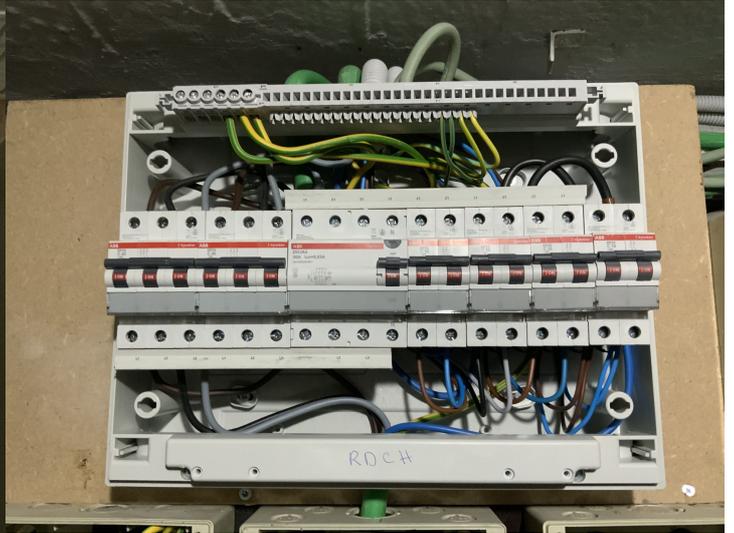


Tableau 2